

SANTÉ COVID-19

Des contrôles renforcés à la frontière

COUVIN (BELGIQUE) À l'entame des vacances d'hiver, la police fédérale de la route de Namur a mené une série de contrôles à la frontière franco-belge de Brûly le week-end dernier. Les voyages non essentiels étant toujours interdits, le passage de la frontière doit être justifié. Reportage.

GWENDOLINE FUSILLIER

Bonjour, police de la route de Namur, quelle est la raison de votre déplacement ? » Cette interrogation, les policiers fédéraux l'ont répétée plusieurs centaines de fois tout au long du week-end dernier. À la veille des vacances d'hiver, dites vacances de Carnaval en Belgique, la police belge a renforcé ses contrôles aux frontières. C'était le cas notamment au Brûly. « Depuis le 27 janvier, l'autoroute est fermée, les automobilistes sont donc invités à emprunter la bretelle de sortie. C'est là que nous contrôlons leur motif de déplacement », explique le commissaire Hecc, du poste d'Achéne, présent sur place samedi matin. Pour rappel, les déplacements non-essentiels sont toujours interdits et si certains veulent rejoindre la France ou inversement la Belgique, il faut se munir d'une attestation sur l'honneur dûment complétée.

"J'ai l'attestation, des photos de mon conjoint. Il est en formation et cela fait plusieurs mois que l'on ne s'est pas vus. Oui, je traverse la frontière par amour"

Les raisons de franchir la limite territoriale sont diverses... Comme ce



Pour passer la frontière, il faut remplir son attestation. G.F.

couple qui va porter assistance à une vieille dame à quelques kilomètres par-delà la frontière. « C'est bien d'avoir votre attestation mais il faut qu'elle soit remplie », rappelle le policier. Le couple s'exécute, le sourire aux lèvres, juste un oubli. « En fonction de ce que les personnes nous disent ou nous montrent, ils peuvent ou non passer. On peut aussi leur demander d'autres preuves comme des échanges de mails, de SMS. »

C'est le cas de Joséphine, elle a décidé de rejoindre son amoureux en France et elle avait tout prévu. « J'ai l'attestation, des photos de mon conjoint. Il est

en formation et cela fait plusieurs mois que l'on ne s'est pas vu. Oui, je traverse la frontière par amour », sourit-elle.

GAGNER DU TEMPS

Déménagement, livraison, courses, déplacements professionnels, la plupart des automobilistes avaient pris leurs précautions. Certains ignoraient aussi que c'était interdit. Pas question de passer la frontière pour des raisons touristiques, sinon vous écoutez d'une amende de 250 €. Il y a aussi les distraits ou ceux pour qui les mesures ne sont pas très

claires. « J'habite à 12 km de la frontière, je ne pensais pas qu'il me fallait un document puisqu'on a dit que les frontaliers pouvaient aller faire leurs courses en France, s'ils habitaient dans un rayon de 20 km », s'étonne Alain. Pas question de passer sans le précieux sésame. Il fera demi-tour et ira remplir son attestation, comme tout le monde. Il y a aussi le gain de temps pour certains, comme ce Givetois qui, pour rejoindre Charleville-Mézières, emprunte le contournement de Couvin. « C'est plus rapide, je gagne presque 20 km si je ne remonte pas toute la Vallée. J'ai été contrôlé à la sor-

"CERTAINS ESSAIENT"

Il y a aussi ceux qui tentent le coup. « Certains essaient. Mais s'ils n'ont pas de raison valable, ils sont priés de faire demi-tour », indique ce policier. Deux jeunes de la région de Charleroi sont ainsi sortis de l'E420. Ils n'avaient pas d'attestation et leur motif d'aller chercher un ami à Charleville-Mézières n'est pas essentiel. Après vérification des documents, ils ont gentiment été raccompagnés dans l'autre sens. D'autres tentent de ruser. La police de la route de Namur est tombée sur une famille qui, coffre chargé de valises, documents correctement remplis, disait aller aider une dame sortie de l'hôpital. « En famille, avec toutes les valises dans le coffre, ça s'apparente plutôt à un départ en vacances. » Outre l'attestation, les policiers opèrent un contrôle habituel, avec des surprises. « Un automobiliste roulait avec deux retraités du permis. »

de Givet et on m'a laissé passer », explique-t-il au policier fédéral. Un transit de moins d'une heure en Belgique, donc. Les locaux gagnent également du temps via l'autoroute pour rejoindre le village de Petite-Chapelle par exemple, la frontière étant ainsi dessinée, ils passent inévitablement par un petit bout de France. Ces contrôles se poursuivent tout au côté français que belge, tout au long de cette semaine et jusqu'au 1^{er} mars, date jusqu'à laquelle les mesures sont valables pour l'instant. ■

TRANSPORTS

Des barrières de dégel vont être posées

NORD ARDENNES

Faisant suite à la récente phase de gel, des barrières de dégel sont susceptibles d'être posées sur les routes départementales du nord des Ardennes, à compter de cette semaine, jusqu'au 21 février, ou la semaine prochaine (du 22 au 28 février). Cette mesure est déjà entrée en vigueur dans l'Aisne ce week-end. Le conseil départemental des Ardennes demande aux transporteurs, industriels, entreprises et agriculteurs concernés par cette mesure de prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien de leurs activités, afin de tenir compte de la gêne provoquée par ces éventuelles restrictions de circulation. Cette mesure temporaire, si elle est appliquée, a pour objectif de sauvegarder les structures des chaussées et d'éviter d'importants travaux de remise en état dont la durée risquerait d'être supérieure



Après l'épisode de gel intense, des restrictions de circulation pourraient être imposées cette semaine. Illustration

à celle de la pose des barrières de dégel. Toutes les données utiles concernant ce dispositif figurent sur le site internet du conseil dé-

partemental à la rubrique Info-routière08. Les usagers peuvent ainsi s'informer en temps réel de tout événement routier sur le réseau. ■

RENDEZ-VOUS

AUJOURD'HUI

Pharmacie de garde

Pharmacie Saint-Georges, 12 place de l'Église à Vireux-Wallerand ; tél. 03 24 41 60 31. Sous réserve de modification de dernière minute. Renseignement au 32 37 ou sur le site www.3237.fr

Déchetteries

De 9 heures à 12 heures pour les artisans et commerçants, sur rendez-vous uniquement. De 13 h 30 à 18 heures pour le grand public à Givet, Vireux-Molhain, Haybes et Revin.

Messes

Une messe sera célébrée ce mercredi 17 février, à 10 h 30, à Maubert-Fontaine.

À VENIR

LIART

La Maison de la Thiérache met en place un accueil de loisirs du lundi 22 au vendredi 26 février pour les enfants de 4 à 11 ans. Informations et inscriptions à la Maison de la Thiérache au 03 24 54 48 33.

Lors des vacances scolaires du 22 au 26 février et du 1^{er} au 5 mars, Carole attend les visiteurs à la Grange aux poteries, pour des ateliers de découverte ou d'initiation à la poterie. Les séances durent 2 heures (12 € l'heure), l'inscription est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières. Inscriptions et renseignements par mail à : lagrangeauxpoteries@gmail.com.

AGENCE DE FUMAY
Rédaction : 2, rue du Château, nordardennes@lunim.fr | 03 24 40 12 50.
Publicité : pubardennes@globalmedias.fr | 03 24 33 78 78.
Avis de décès et petites annonces : 03 25 71 27 93 | fax. 03 25 71 27 94 ou carnet@globalmedias.fr

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)